

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR

DU 2 MAI 2014

Etaient présents : M. DE LA GRAVIERE, Maire

M. SEBILLAUT , Adjoint

M. DROUARD , M. GIBERT, Mme NOREL, Mlle BRESSION, Mme MILLOT, Mme HOURLIER M. JOVET, M. GUERIN DE VAUX, Mlle DALLE-NOGARE , Mme COLLINOT, Conseillers

Absents : M. GUILBERT, procuration à M. DROUARD

M. TOUBOULIC , procuration à M. GUERIN DE VAUX

M. BOHAIN, procuration à M. DE LA GRAVIERE

Le compte rendu du 11 avril 2014 est adopté avec 2 remarques.

- a) M. DROUARD fait part d'un courrier que M. GUILBERT lui a transmis concernant la vente de bois au camping.
- b) M. JOVET lit un courrier concernant la démission puis la rétractation de M. BOHAIN. M. le Maire fait savoir qu'il a pris attache auprès de la Sous-Préfecture et qu'il attend une réponse de l'administration.

### 1.RYTHMES SCOLAIRES

Mlle AUFFRAY présente aux élus le projet éducatif du service périscolaire. L'objectif de ce service est de développer une politique d'action sociale en direction des enfants. L'objectif de la réforme est de favoriser l'apprentissage et la réussite scolaire de tous en permettant l'accès à des activités sportives, culturelles, en garantissant une cohérence éducative et en contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement de l'enfant.

Mlle Auffray présente le projet de rentrée 2014 (impliqué par la réforme des rythmes scolaires) : emploi du temps, organisation pédagogique, implication au niveau du personnel et budgétaire, car il faudra recruter trois personnes.

Un assouplissement est proposé par l'Etat (décret No 2014-547 du 7 mai 2014 et circulaire d'application NO 2014-063 du 9 mai 2014). Mlle Auffray indique qu'elle n'est pas persuadée que la mise en place des rythmes scolaires sur une demi-journée soit très pertinent. Le projet éducatif doit être déposé pour fin mai. La réforme ne doit pas être focalisée que sur le temps périscolaire et le temps d'apprentissage doit se faire le matin. Le projet éducatif du territoire est valable 1 an. Le Maire fait savoir que cela mérite réflexion ; il rencontrera le Directeur d'École M. Berthelot et discutera avec lui de cette mesure d'assouplissement ; il convoquera les Maires afin d'obtenir leur avis. Mlle Auffray demande si l'on ne peut pas imaginer une solution alternative et la valider. Il est précisé que c'est la commune qui va soutenir en totalité cette charge financière. Un vote de principe est proposé. Huit élus sont pour la validation immédiate du projet. Mme Collinot, M. Guerin de Vaux, Mme Millot, M. de la Gravière sont contre.

## **2. ÉCOLE : ACTIVITÉ NATATION**

Le Conseil accepte à l'unanimité de reconduire l'activité « natation » à la piscine du VVF pour les enfants de l'école primaire. Le maître-nageur Mme Roy signera une convention avec la commune. Les élus autorisent le Maire à signer ce contrat.

## **3. SYVOSC : PARTICIPATION DES COMMUNES**

Le SYVOSC gère le gymnase et le collège de Courson-les-Carières. La participation financière de la commune pour 13 enfants scolarisés dans cet établissement s'élève à 47,00€ par enfant pour les frais de fonctionnement et à 1,00€ par habitant (?), pour l'investissement. Le total facturé à Châtel-Censoir s'élèvera à 1279,00 €. Les élus acceptent à l'unanimité cette participation financière.

## **4. POINT INFORMATIONS TOURISME (PIT)**

L'assemblée délibérante décide d'ouvrir le Point Informations Tourisme durant 4 mois, du 15 mai au 15 septembre 2014. L'Office du Tourisme de Vézelay prend en charge le salaire de Mme Joyce Cador durant 3 mois, du 15 mai au 14 août 2014, 17h30 par semaine du jeudi au samedi ; la commune met à disposition du PIT Mlle Marie Samson les lundi, mardi et mercredi après-midi.

Pendant la période des vacances de Mlle Marie Samson durant 3 semaines au mois d'août, la Municipalité recrutera M. Jim Cador. Du 16 août au 15 septembre 2014, Mme Joyce Cador sera engagée par la mairie de Châtel-Censoir pour gérer le PIT. À l'unanimité les élus adoptent cette proposition. M. Jovet fait remarquer qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence tourisme devrait être prise en charge par la CCVAM ou par un EPCI.

#### **5. SOLDE SUCCESSION M. BONNERON**

Le Maire informe les élus de la réception d'un chèque de 1592,51 € concernant le solde de la succession de feu M. Bonneron. Les élus autorisent le Maire à encaisser ce chèque sur le compte de la commune.

#### **6. MISE EN PLACE DE L'IEMP**

Le Maire demande la mise en place de l'Indemnité d'exercice de mission des préfetures (IEMP) pour un équivalent de 17 heures par mois qui sera attribuée à la secrétaire Mme Burki (en lieu et place du versement d'heures supplémentaires), afin de rester dans la légalité. Le Conseil approuve à l'unanimité et remercie Mme Burki pour son investissement.

#### **7. COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Il convient de proposer 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Ont été nommés :

##### **Titulaires :**

M. Bertrand de la Gravière  
M. Dominique Guerin de Vaux  
M. Michel Guilbert  
M. Jean-Louis Drouard  
M. Antonin Gibert  
M. Georges Sebillaut  
Mme Patricia Norel  
Mme Laurence Hourlier  
M. Paul Bression  
M. Eric Merlot

Mme Annie Saunier  
M. Alexandre Millot-Merlot

**Suppléants :**

M. Maurice Duval  
M. Bernard Argant  
M. Jean-Paul Sautreau  
M. Gérard Cambuzat  
Mme Patricia Col  
Mme Nicole Hencelle  
Mme Nadine Pot  
M. Jean-Pierre Fredet  
M. Desmeules Bernard  
Il manque 3 suppléants

**8. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier au Maire les délégations suivantes pour la durée de son présent mandat :

- Arrêter et modifier l'affectation de propriétés communales utilisées par les services municipaux, fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal les tarifs des droits de voirie, stationnement, procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévu par le budget, prendre toute décision concernant la préparation et l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services, décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ( ?), passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférent, de créer les régies comptables, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges, de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €, d'aller en justice et de faire appel à un avocat pour défendre la commune.

## **9. REPAS DE LA SAINT POTENTIEN**

L'organisation du repas de la Saint Potentien est reconduite pour 2014. Le repas aurait lieu le 19 octobre 2014 ; l'animation musicale sera confiée à M. Marco qui touchera une rémunération de 300,00 €. Il est proposé deux autres dates : le 12 ou le 26 octobre ; il faut toutefois prendre en compte 3 critères : la disponibilité de la salle, du traiteur et du musicien.

## **10. CEREMONIE DU 8 MAI**

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30 devant le Monument aux Morts puis l'on se déplacera Place des Martyrs. À cette occasion, M. Pierdon, Porte-Drapeau, M. Moreau, Mme Rolland, M. Duclos sapeurs-pompiers volontaires seront décorés. Pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans la salle du conseil municipal.

## **11. TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN LE 25 MAI 2014**

Liste des présences :

**8h00-10h30** : M. GUILBERT, M. SEBILLAUT, Mlle BRESSION , Mme NOREL

**10H30-13H00** : M. CHARRAULT, M. JOVET, Mme COLLINOT, M. GUERIN DE VAUX

**13h00-15h30** : M. TOUBOULIC, M. DE LA GRAVIERE, M. BERNHARD, M. BOHAIN

**15h30-18h00** : M. DROUARD, Mme HOURLIER , Mme MILLOT, M. GIBERT

## **12. BASE NAUTIQUE**

Le Maire informe les élus qu'il a été convoqué par VNF (Voies Navigables de France) car la société gestionnaire du port (Le Boat) a dénoncé son contrat pour le 30 juin 2014. ; un acte a été signé entre VNF et la société gestionnaire « Le Boat ». Le port appartient à VNF et la commune n'en n'a pas la gestion. La Municipalité est uniquement propriétaire du bâtiment qui permet d'entretenir les bateaux.

La société « Le Boat » part le 30 juin 2014 ; elle s'installe à Tannay. Le Maire s'inquiète pour la situation à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Pour l'instant l'eau et l'électricité sont à disposition des plaisanciers jusqu'au 30 juin. Dès le 1<sup>er</sup> juillet il appartiendra à la commune de distribuer l'eau et l'électricité pour les bateaux. La commune n'est pas libre de choisir un repreneur de la base

nautique ; seul VNF est décisionnaire pour sélectionner une nouvelle entreprise. Les seules communes qui ont une ouverture sur l'Yonne sont Châtel-Censoir et Lichères- sur- Yonne. Le Maire demande l'accord des élus pour embaucher 1 ou 2 salariés durant la saison estivale de juillet à octobre afin d'exploiter la halte nautique et d'offrir des services aux plaisanciers. Il s'agirait d'une gestion autonome du port pour la saison 2014 afin de ne pas faire fuir le tourisme fluvial. À l'unanimité les élus autorisent le Maire à recruter un ou deux salariés pour gérer la halte nautique durant la période estivale.

Mme Collinot souligne le problème de stationnement des véhicules à la base nautique. Il lui est répondu qu'il n'y aura pas de départ ni d'arrivée de bateaux pour la saison 2014 ce qui entrainera moins de souci de stationnement.

### **13. BOIS DU CAMPING**

Le sujet est reporté en raison de l'absence de M. Guilbert

### **14. CABINET MEDICAL**

Le Maire fait savoir qu'il a participé à deux réunions avec la CCVAM et qu'il a rencontré M. Germain Président de la CCVAM et le Docteur Chardon pour remettre en route les travaux du cabinet médical. Il faut que le CCVAM finance les travaux rapidement. Ils vont arrêter un projet et le soumettre à la commune de Châtel-Censoir. La CCVAM dit que si l'on envisage d'installer un cabinet dans le bâtiment ex-Guillon, ce dernier ne pourra pas être aux normes ce qui créera des problèmes avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Le cabinet de kiné et de l'infirmière ne sont pas aux normes et l'ARS pourrait décider de faire fermer ce local.

### **15. COURRIERS DIVERS**

#### **A. Club de Foot de Chatel**

Il demande le prêt de matériel pour l'entretien du stade, comme l'avait accordé la précédente équipe municipale. Les élus, à l'unanimité acceptent de mettre à disposition du matériel d'entretien.

#### **B. Comité des Fêtes**

L'association offre chaque année un goûter et une animation pour les enfants de l'école de Châtel-Censoir pour Noël. Il faudra s'assurer que la date retenue

soit différente de celle du Noël du personnel de la Maison de Retraite de Châtel.

### **C. Comité des Fêtes et Club Castelcensorien**

Les deux associations demandent que l'on agrandisse le local vaisselle dans la partie vestiaire de la salle polyvalente. Le Maire va se rendre sur place avant d'émettre un avis.

### **D. Amicale Pétanque de Châtel**

L'association demande à pouvoir continuer de faire des photocopies en Mairie, toutefois, comme d'habitude, elle apportera le papier. Les élus autorisent l'association à utiliser le copieur de la Mairie.

Le Président, M. Aucamus invite les élus à l'apéritif le 18 mai ainsi que le 9 juin où il sera remis une coupe à l'occasion d'un challenge.

### **E. Courrier de l'Inspection Académique de l'Yonne**

Cette dernière confirme la suppression d'un poste et par conséquent de la fermeture d'une classe.

### **F. Voirie communale envahie de boue**

L'entreprise chargée par VNF d'évacuer les boues suite au curage du déversoir a répandu de la boue de la route de Magny jusqu'au virage du Part ; un mail a été envoyé à VNF, adressé à M. Cornette qui avait confié le curage et le transport à l'entreprise Pousseaux Bâtiment ; celle-ci a été mise en demeure de nettoyer les rues de la commune le soir à 20h00, ce qui a été fait.

### **G. Maison de feu M. et Mme Baheux**

Le Maire signale qu'il a demandé à l'UDAF représentée par M. Rondonneau, tuteur de M. Houdain qui occupait sans titre la maison de M et Mme Baheux de faire fermer la vitrine cassée qui risquait de blesser un passant ; les travaux ont été réalisés.

### **H. Lettre envoyée à la Préfecture par des élus du conseil municipal de Châtel**

Le Maire fait savoir qu'une lettre a été transmise à la Préfecture de l'Yonne par certains élus ayant pour objet la démission de M. Bohain ainsi que sa rétractation. Le Préfet donnera sa réponse.

### **I. Salle polyvalente**

Mme Norel se voit confier la responsabilité de contrôler la salle polyvalente avant et après location.